

## LA GESTION DES SITUATIONS DIFFICILES DANS LE CADRE PROFESSIONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale assermentés (APJA)

**DURÉE : 3 jours**

**Code : A3001**

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**

Utarii TEHEIURA

utarii.teheiura@cgf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Accueillir le public dans de meilleures conditions ;
- Connaître et repérer les facteurs d'agressivité ;
- Prévenir les comportements à risque ;
- Analyser son propre comportement et sa capacité à gérer le conflit ;
- Adopter des attitudes professionnelles positives pour réduire les situations difficiles.

**CONTENU :**

- Les bases de la communication ;
- L'influence culturelle sur les comportements;
- L'influence de l'environnement sur les comportements ;
- L'écoute active et la reformulation ;
- La gestion de l'insatisfaction et de l'erreur.

| Code     | Dates                                    | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|------------------------------------------|------|----------------------------|
| A3001007 | Du Mercredi 25 au Vendredi 27 Avril 2018 | CGF  | 23/02/2018                 |

## FORMATION INITIALE DES AGENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

### PUBLIC :

Les agents de sécurité publique  
opérationnels (non APJA).

**DURÉE : 5 jours**

**Code : E1001**

### VOTRE INTERLOCUTEUR :

Utarii TEHEIURA

utarii.teheiura@cgf.pf

40 547 819

### OBJECTIFS :

- Se repérer dans l'environnement professionnel que représente la collectivité, son service ;
- Maitriser ses missions et ses limites ;
- Identifier les spécificités de la relation et de l'orientation des usagers de la voie publique pour apporter une réponse adaptée ;
- Maîtriser le cadre légal et les gestes techniques professionnels d'interventions de l'agent de sécurité publique.

### CONTENU :

- L'organisation et les missions d'une collectivité ;
- Le statut et les missions de l'agent de sécurité publique ;
- L'organisation et les missions d'un service de Police municipale ;
- Les autres acteurs de la sécurité : la Police Nationale, la gendarmerie ;
- Les outils et techniques de communication orale ;
- L'analyse des situations relationnelles sur la voie publique ;
- La médiation ;
- La gestion des situations stressantes et/ou conflictuelles ;
- Les fondamentaux juridiques des gestes techniques professionnels d'intervention ;
- Le cadre légal en matière de légitime défense, les secours, les coups et blessures volontaires ;
- Les techniques de légitime défense ;
- Les limites de l'intervention ;
- Les règles de sécurité ;
- Le signalement et le compte rendu oral.

### INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Priorité d'accès aux fonctionnaires stagiaires de catégorie D, dans la spécialité sécurité publique.

Ouvert aux autres agents de cette spécialité sous réserve de disponibilité.

| Code     | Dates                                | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|--------------------------------------|------|----------------------------|
| E1001003 | Du Lundi 04 au Vendredi 08 Juin 2018 | CGF  | 13/04/2018                 |

# LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels, encadrant un service de police municipale.

**DURÉE : 5 jours**

**Code : E7001**

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@cgf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Intégrer dans sa pratique managériale les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- Contrôler et évaluer l'activité de son service ;
- Encadrer et animer un service de PM dans le respect des règles déontologiques.

**CONTENU :**

- Les évolutions de la société ;
- Les politiques publiques de sécurité et de justice ;
- L'environnement juridique et statutaire de la filière sécurité (projets, rapports et réformes) ;
- Les évolutions technologiques et leur cadre légal ;
- L'organisation de la veille juridique et la transmission des informations ;
- Les points de contrôle et état des lieux de son service ;
- Les statistiques et tableaux de bord, cartographie, outils ;
- Le recrutement, l'entretien annuel, le tutorat, la formation, la procédure disciplinaire ;
- L'organisation du temps de travail ;
- L'hygiène et sécurité au travail ;
- Le management des compétences ;
- La prévention et la gestion des conflits au sein d'une unité ou d'un service ;
- Les risques psycho-sociaux et les agents en difficulté.

| Code     | Dates                                | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|--------------------------------------|------|----------------------------|
| E7001007 | Du Lundi 11 au Vendredi 15 Juin 2018 | CGF  | 06/04/2018                 |

# LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE ENCADRANT UNE EQUIPE

## PUBLIC :

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels, encadrant une équipe ou une brigade.

## DURÉE : 5 jours

## Code : E7002

## VOTRE INTERLOCUTEUR :

Utarii TEHEIURA

utarii.teheiura@cgf.pf

40 547 819

## OBJECTIFS :

- Intégrer dans sa pratique d'encadrant les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- Exercer les fonctions de l'agent en position d'encadrement dans le respect des règles de déontologie.

## CONTENU :

- L'actualité professionnelle ;
- Le management du chef d'équipe ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

| Code     | Dates                                   | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------------|------|----------------------------|
| E7002005 | Du Lundi 19 au Vendredi 23 Février 2018 | CGF  | 05/01/2018                 |
| E7002006 | Du Lundi 16 au Vendredi 20 Avril 2018   | CGF  | 16/02/2018                 |
| E7002007 | Du Lundi 06 au Vendredi 10 Août 2018    | CGF  | 01/06/2018                 |

# LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

## PUBLIC :

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels.

**DURÉE : 5 jours**

**Code : E7003**

## VOTRE INTERLOCUTEUR :

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

## OBJECTIFS :

- Intégrer dans sa pratique professionnelle les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- Utiliser les procédures applicables aux agents de police municipale ;
- Appliquer les principes inhérents à la déontologie des agents de police municipale pour développer des attitudes professionnelles efficaces.

## CONTENU :

- L'actualité professionnelle ;
- Les droits et obligations de l'agent de police municipale ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La police de proximité ;
- La Fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

| Code     | Dates                                   | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------------|------|----------------------------|
| E7003005 | Du Lundi 05 au Vendredi 09 Février 2018 | CGF  | 22/12/2017                 |
| E7003006 | Du Lundi 19 au Vendredi 23 Mars 2018    | CGF  | 19/01/2018                 |
| E7003007 | Du Lundi 23 au Vendredi 27 Juillet 2018 | CGF  | 25/05/2018                 |

# LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCRIT : AMÉLIORER SES ÉCRITS PROFESSIONNELS

## PUBLIC :

Les agents de police municipale APJA souhaitant réactiver leurs connaissances. Les agents de police municipale en attente de la prochaine "Formation initiale des agents de police municipale (APJA)".

**DURÉE : 2 jours**

**Code : N1002**

## VOTRE INTERLOCUTEUR :

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

## OBJECTIFS :

- Savoir identifier les enjeux de l'écrit dans un service de police municipale ;
- Développer ses capacités à produire des écrits de qualité ;
- Savoir identifier les types d'écrits et les structurer.

## CONTENU :

- Les méthodes de production d'écrits professionnels ;
- Les types d'écrits et le rôle des écrits en police municipale ;
- La structuration des écrits selon les types d'écrits, les destinataires... ;
- Les techniques d'amélioration de ses écrits ;
- La forme des écrits et le fond.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Venir à la formation avec ses exemples d'écrits.

| Code     | Dates                                | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|--------------------------------------|------|----------------------------|
| N1002005 | Du Jeudi 16 au Vendredi 17 Août 2018 | CGF  | 08/06/2018                 |

## LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

### PUBLIC :

Les chefs de police municipale ou leurs adjoints, les chefs d'équipe, les APJA et les agents opérationnels.

**DURÉE : 3 jours**

**Code : N1003**

### VOTRE INTERLOCUTEUR :

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

### OBJECTIFS :

- Se situer dans le cadre légal spécifique du policier municipal ;
- Respecter les limites des prérogatives accordées par le législateur ;
- Se référer aux notions fondamentales de droit pénal et de procédure pénale lors de l'accomplissement des missions de police judiciaire afférentes aux agents de police municipale.

### CONTENU :

- Les missions de police judiciaire de l'agent de police municipale ;
- Les éléments du code de procédure pénal encadrant les interventions ;
- Les sanctions encourues en cas de non respect du cadre légal ;
- Les notions générales de droit ;
- Le droit pénal général : définition de l'infraction, classification, éléments constitutifs, responsabilité pénale, la sanction et les facteurs influant sur son exécution ;
- La procédure pénale : les acteurs du processus pénal et l'organisation juridictionnelle ;
- Le code de la sécurité intérieure : impact sur l'exercice du métier de policier municipal.

| Code     | Dates                                   | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------------|------|----------------------------|
| N1003003 | Du Lundi 15 au Mercredi 17 Octobre 2018 | CGF  | 17/08/2018                 |

# LES COMPÉTENCES DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

**PUBLIC :**

Les chefs de police municipale ou leur adjoint, le cas échéant, les agents de police municipale assermentés (APJA).

**DURÉE : 3 jours**

**Code : N2001**

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Connaître la réglementation relative à la protection de l'environnement. ;
- Repérer les infractions en matière de biosécurité et de menaces pour la biodiversité par des espèces nuisibles et envahissantes ;
- Reveler ces infractions.

**CONTENU :**

- La biosécurité ;
- Les menaces pour la biodiversité ;
- Les espèces protégées ;
- Les déchets et leur gestion ;
- Les activités impactant l'environnement ;
- Le relevé d'infraction aux règles phytosanitaires ;
- Le relevé d'infraction au code de l'environnement.

**INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :**

Priorité d'accès aux agents des îles définies par la DIREN : les archipels des Australes, des Îles sous le vent, des Gambier et des Marquises, de Moorea, Anaa, Makatea et Niau.

Ouvert aux agents des autres îles selon disponibilité.

| Code     | Dates                                   | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------------|------|----------------------------|
| N2001003 | Du Mercredi 20 au Vendredi 22 Juin 2018 | CGF  | 29/03/2018                 |

## ACCUEILLIR ET ORIENTER LES VICTIMES

**PUBLIC :**

Les policiers municipaux, les agents de surveillance de la voie publique, les agents d'accueil dans un service de police municipale

**DURÉE : 2 jours**

**Code : N2003**

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Appréhender la victimologie ;
- En comprendre les caractéristiques, le cadre de prise en charge, notamment l'accueil et l'orientation des victimes.

**CONTENU :**

- Le développement de l'aide aux victimes ;
- La définition d'une victime et les différentes victimes ;
- Le traumatisme psychique : les symptômes et les risques liés au devenir du traumatisme ;
- La notion de préjudice et les associations d'aide aux victimes ;
- Les partenariats ;
- Les spécificités de l'accueil et de l'écoute initiale d'une victime ;
- Les conseils et l'orientation d'une victime.

| Code     | Dates                                 | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|---------------------------------------|------|----------------------------|
| N2003003 | Du Mercredi 04 au Jeudi 05 Avril 2018 | CGF  | 02/02/2018                 |

## LA VIDEO PROTECTION

### PUBLIC :

Les agents de police municipale, les opérateurs de vidéo protection et toutes personnes participant à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection.

**DURÉE : 4 jours**

**Code : N2008**

### VOTRE INTERLOCUTEUR :

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

### OBJECTIFS :

- Identifier les différentes étapes d'installation d'un dispositif de vidéo protection et en maîtriser la mise en œuvre ;
- Maîtriser les enjeux, les finalités et les limites ;
- Utiliser l'outil de manière efficace dans le respect du cadre légal.

### CONTENU :

- Le champ d'application de la vidéo protection ;
- La vidéo protection et la politique de sécurité publique : enjeux locaux, acteurs, missions et partenariats ;
- Les procédures administratives et judiciaires ;
- Le financement ;
- La déontologie et les sanctions encourues ;
- La responsabilité de la collectivité ;
- Le choix de l'installation et de l'implantation des caméras ;
- Le personnel habilité, les horaires de travail, le règlement du CSU ;
- Le visionnage, l'exploitation et la communication des informations ;
- L'archivage et la destruction des images ;
- Les écrits spécifiques ;
- La visite d'un Centre de Supervision Urbaine ;
- La table ronde de partage d'expériences.

### INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :

Priorité d'accès aux communes dotées d'un système de vidéo protection et d'un CSU. Ouvert aux collectivités qui en ont le projet et selon disponibilité.

| Code     | Dates                                   | Lieu         | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------------|--------------|----------------------------|
| N2008002 | Du Lundi 19 au Vendredi 23 Février 2018 | Iles du Vent | 29/12/2017                 |

# LA MEDIATION SOCIALE EN MATIERE DE TRANQUILLITE PUBLIQUE

## PUBLIC :

Les agents de police municipale assermentés (APJA), les agents de sécurité publique et tous les agents de terrain chargés de la médiation sociale.

**DURÉE : 2 jours**

**Code : N2009**

## VOTRE INTERLOCUTEUR :

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

## OBJECTIFS :

- Conduire une médiation préventive ;
- Réguler les conflits par le dialogue ;
- Repérer sa propre position dans un conflit et savoir se situer professionnellement ;
- Faciliter les liens entre les usagers dans les espaces publics ;
- Orienter et faciliter l'accès des usagers aux services publics ;
- Approcher le rôle et les techniques d'intervention du " tiers médiateur ".

## CONTENU :

- Le processus de la communication et les mécanismes qui amènent au conflit ;
- La médiation : son originalité, ses exigences, ses champs d'application, ses limites...
- Le CLSPD, une stratégie au service de la tranquillité publique ;
- Les services et acteurs partenaires (la gendarmerie, la Police nationale, les services sociaux, les services judiciaires et les associations).

| Code     | Dates                               | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|-------------------------------------|------|----------------------------|
| N2009002 | Du Jeudi 24 au Vendredi 25 Mai 2018 | CGF  | 23/03/2018                 |

# LES INTERVENTIONS DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale  
assermentés (APJA) et  
opérationnels.

**DURÉE : 3 jours**

**Code : N3001**

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Maîtriser les différentes compétences en matière de code de la route de Polynésie Française ;
- Procéder au contrôle routier ;
- Relever les infractions au code de la route de Polynésie Française ;
- Maitriser les gestes de régulation routière ;
- Adapter son comportement et ses attitudes aux situations rencontrées.

**CONTENU :**

- Les évolutions du code de la route de Polynésie Française ;
- Les compétences de l'agent de police municipale en matière de code de la route de Polynésie Française ;
- Les différentes infractions et leur qualification ;
- Le contrôle des véhicules et des documents nécessaires à la conduite ;
- Le dépistage de l'alcoolémie et des drogues ;
- Le contrôle de la vitesse ;
- L'interpellation, le contrôle et la remise en circulation ;
- Les écrits ;
- Les relations avec l'OPJ.

| Code     | Dates                             | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------|------|----------------------------|
| N3001007 | Du Lundi 20 au Jeudi 23 Août 2018 | CGF  | 15/06/2018                 |

# LE RÔLE DE LA POLICE MUNICIPALE EN MATIERE DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION DANS LA COMMUNE

**PUBLIC :**

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et les agents de sécurité publique opérationnels.

**DURÉE : 2 jours**

**Code : N3002**

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Maitriser la notion de surveillance du domaine public d'un service de PM ;
- Caractériser les principaux lieux sensibles sur un territoire et les situer à l'aide d'un schéma ;
- Utiliser les méthodes d'observation et de recueil d'informations ;
- Appliquer les consignes lors d'une action de surveillance ;
- Etablir un dialogue avec la population, les quartiers, les associations.

**CONTENU :**

- Les missions de l'agent de sécurité publique et de l'agent de police municipale en matière de surveillance et de prévention ;
- Les différents types de patrouilles ;
- La sécurité dans la ville ;
- Les enjeux des patrouilles de la police municipale ;
- L'organisation des patrouilles (calendrier des événements, itinéraire, objectifs, sécurité, liaison avec les partenaires...) ;
- Les relations avec les partenaires, les victimes, les appréhendés (la constatation, le signalement...) ;
- Les opérations tranquillité vacances;
- La prévention, le dialogue, la médiation...

| Code     | Dates                                   | Lieu         | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------------|--------------|----------------------------|
| N3002003 | Du Mercredi 07 au Jeudi 08 Février 2018 | Iles du Vent | 05/01/2018                 |

# LA POLICE DU LITTORAL

**PUBLIC :**

Les agents et chefs de police municipale, les sapeurs-pompiers, les agents concernés par ce sujet.

Sur certaines sessions, les élus délégués à la sécurité de la ville (inscriptions auprès du SPCPF).

**DURÉE : 3 jours****Code : N5001****VOTRE INTERLOCUTEUR :****Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Appliquer la réglementation relative à la police du littoral, des ports, de la baignade et du secours en mer ;
- Développer les compétences des agents dont les missions relèvent des pouvoirs de police du maire.

**CONTENU :**

- Le domaine public maritime ;
- La protection de l'environnement et les outils mis à disposition ;
- Le statut juridique de ces espaces ;
- Les devoirs et pouvoirs de police du maire ;
- L'organisation et la gestion des activités nautiques ;
- La prévention des risques majeurs ;
- L'organisation et la réglementation du sauvetage en mer ;
- Les acteurs et les partenaires.

**INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE :**

Formation mixte agents/élus.

| Code     | Dates                             | Lieu         | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------|--------------|----------------------------|
| N5001002 | Du Mardi 15 au Jeudi 17 Mai 2018  | Tahiti       | 16/03/2018                 |
| N5001003 | Du Mardi 26 au Jeudi 28 Juin 2018 | Taiarapu-Est | 06/04/2018                 |

## LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

**PUBLIC :**

Les chefs et agents de police municipale APJA et opérationnels.

**DURÉE : 3 jours**

**Code : N5002**

**VOTRE INTERLOCUTEUR :**

**Utarii TEHEIURA**

utarii.teheiura@gf.pf

40 547 819

**OBJECTIFS :**

- Maîtriser les pouvoirs de police du Maire ;
- Exercer les différents pouvoirs de police.

**CONTENU :**

- Les dispositions relatives aux différents codes ;
- La réglementation en matière de police des étrangers ;
- La police funéraire ;
- La réglementation des foires et marchés ;
- La réglementation en matière de débits de boissons ;
- La salubrité, l'hygiène et la santé publique ;
- Le domaine public et les compétences en matière d'urbanisme ;
- La réglementation en matière de police du littoral ;
- La réglementation en matière de chiens dangereux ;
- Les bruits de chantier, de voisinage, de circulation.

| Code     | Dates                                   | Lieu | Date limite de candidature |
|----------|-----------------------------------------|------|----------------------------|
| N5002002 | Du Lundi 01 au Mercredi 03 Octobre 2018 | CGF  | 03/08/2018                 |